

## DOSSIER MARIAGE

Pièces à fournir et marche à suivre

<b>PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS :</b>	<b>EPOUSE</b>	<b>EPOUX</b>
<b>ATTESTATION DE DOMICILE</b> : déclaration sur l'honneur : imprimé à compléter et à signer par les intéressés, dans le guide des époux		
<b>JUSTIFICATIF DE DOMICILE</b> (quittance loyer ou assurance, certificat d'imposition, facture hors facture de téléphonie mobile		
<b>ATTESTATION PARENTALE SUR L'HONNEUR</b> : à remplir par le père ou la mère si le(la) futur(e) est domicilié(e) chez ses parents + carte nationale d'identité du père ou de la mère		
<b>CARTE NATIONALE D'IDENTITE</b> ou passeport, permis de conduire ou tout autre document délivré par une autorité publique		
<b>LIVRET DE FAMILLE</b> si vous êtes père et mère d'un ou plusieurs enfants + copie intégrale de son acte de naissance		
<b>COPIE INTERGRALE DE VOTRE ACTE DE NAISSANCE</b> : A demander à la mairie du lieu de naissance. Elle doit impérativement être datée de – de 3 mois au jour de votre mariage. Attention les fax ne sont pas acceptés.		
<b>FEUILLES DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS</b> à remplir dans le guide des époux + photocopies de leur carte d'identité, passeport.		
<b>PIECES SUPPLEMENTAIRES SI VOUS ETES</b>		
<b>DIVORCE</b> : copie intégrale de l'acte de mariage comportant la mention de divorce		
<b>VEUVE OU VEUF</b> : acte de décès du dernier conjoint		
<b>ETRANGER</b> : copie intégrale de votre acte de naissance délivrée en vue « Mariage » + certificat de coutume		

**Horaires d'ouverture de la Mairie : mardi et jeudi : 10h-12h / 14h-16h**